Déposé le 30/10/2018
à distribuer avant le 03/11/2018

SAINT-BRIEUC PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

INFOUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor
Et retrouvez toute l'actualité de l'Union Départementale sur internet : www.fo22.fr

Numéro 68
Octobre 2018

Au Sommaire :

- Éditorial Page 2
- Grève du 9 octobre Page 3
- Rentrée syndicale Page 4
- Retraités Page 8
- Elections HLM 2018 Page 9
- Action sociale Page 10
- Assurance chômage Page 11
- Service public Page 12
- Action syndicale Page 13
- Éducation Page 14
- La vie de l'U.D. Page 15
- A noter et à retenir Page 16

Indépendance syndicale, une force à défendre !

Editorial
par Éric LE COURTOIS
Secrétaire Général de l'U.D. FO 22

A l'heure où nous menons la campagne pour les élections professionnelles dans la fonction publique,
à l'heure où le projet DELEVOYE s'affiche avec la retraite à point que nous désignons comme étant le travail sans fin,
à l'heure où FO résiste, porte la contradiction de classe, s'oppose à la réduction drastique des moyens, dans la santé, l'éducation nationale et dans toute la Fonction Publique qui est progressivement soumise au marché,
à l'heure où FO s'oppose à cette nouvelle réforme « CAP 22 » qui vise à étouffer la Fonction publique dont le projet réforme a été orchestré par des experts chargés de missions des banques ou du grand capital (Véronique BEDAGUE-HAMILIUS, Ross Mc INNES et Fréderic MION),
à l'heure où FO lutte pour l'augmentation des salaires et des pensions, refuse la baisse de nos salaires différés et demande la fin de la C.S.G. pour les retraités,
le Gouvernement et le Canard Enchaîné, et bien d'autres, s'organisent pour tenter de nous faire glisser dans le syndicalisme d'accompagnement.

Suite page 2

Indépendance syndicale, une force à défendre !

par Éric LE COURTOIS
Secrétaire Général de U.D. FO 22

Nous assistons à une agression médiatique d'une hyper violence contre notre organisation où l'ouragan médiatique vient de conduire le secrétaire général de Force Ouvrière à prendre la décision de démissionner.

Il a su une fois de plus prendre sur son dos tous les maux alimentés par le landerneau médiatique de Pénicaud à Berger, en passant par les cris d'effroi de militants avertis. Ne nous trompons pas, camarades, nous savons tous que l'agression que subit Force Ouvrière est éminemment politique.

Qui peut croire un instant que Pascal Pavageau qui a tenu le mandat du Congrès et de notre C.C.N., qui connait tous ses camarades depuis des années, qui a une capacité de mémorisation impressionnante, puisse avoir en 2015/2016, lorsqu'il s'opposait à Stéphane Lardy sur l'orientation et pour la succession de l'organisation, eu besoin d'un portfolio annoté de croûtes sur les membres du C.C.N., c'est tout simplement ridicule !

Que des gens de son assistance ont eu besoin de ce genre de notes, et bien, comme tous et comme lui, nous le réprouvons. Cela aurait dû se régler dans le cadre interne de nos instances, sans cet hallali dû au cancer médiatique, complètement dingue pour lequel j'ai totalement refusé de participer.

À FO 22, nous ne cèderons à aucune sirène, nous sommes mobilisés comme jamais, pour : porter les revendications, respecter les mandats, défendre la classe ouvrière, faire vivre la démocratie syndicale, le fédéralisme dans le respect des résolutions de notre congrès confédéral et de la Chartes d'Amiens que nous continuerons à porter contre vents et marées.

Amis, j'ai confiance dans la classe ouvrière, j'ai confiance dans nos adhérents, j'ai confiance dans nos syndicats et tous savent ou sauront discerner sans difficultés aujourd'hui ou demain que ces manœuvres médiatiques ont eu un but, à savoir déstabiliser notre organisation de résistance sociale et syndicale et son premier porte-parole.

L'Indépendance syndicale,
c'est la force à défendre !
VIVE LA SOCIALE !

Confédération Générale du Travail
FO 22
la force syndicale
Côtes d'Armor

Motion du Bureau de l'Union Départementale du 16 octobre 2018 :
« Indépendance syndicale, une force à défendre ! »

« Ce n'est pas la première fois que des malfaisants à la solde du pouvoir en place, cherchent à désarçonner, déstabiliser, ternir « l'image de marque » ou tenter de virer un dirigeant syndical – rappelons-nous Marc Blondel – soit parce qu'il est à la tête d'une organisation syndicale qu'il faut contraindre, soit parce qu'il refuse de se soumettre.

Les interventions médiatiques, en particulier celle de madame Pénicaud, ministre du travail du Gouvernement réactionnaire actuel, et celle de Laurent Berger, le leader de la C.F.D.T. qui surenchérit dans la foulée à France-Info, signent à l'évidence la collusion « pouvoir-syndicalisme d'accompagnement ».

Cette campagne de calomnies intervient précisément au moment où le gouvernement rend public son projet de remise en cause de l'ensemble des régimes de retraite, de la Sécurité Sociale, du service public et de la protection collective.

Cette campagne atteint notre Confédération, notre Secrétaire Général qui respecte le mandat du congrès et du Comité Confédéral National. FO, le 9 octobre, s'est clairement exprimé en particulier pour le maintien de tous les régimes existants et de l'ensemble de leurs dispositions.

Encore une fois dans notre histoire sociale, des gens de pouvoir, extérieurs à l'organisation syndicale qui les combat, se permettent outrageusement, au mépris du principe de liberté et d'indépendance qui anime le véritable syndicalisme, de s'immiscer dans un fonctionnement dont ils ne connaissent même pas les règles.

Au moment précis où ce syndicalisme de lutte de classe, dont FO a prouvé qu'il est aujourd'hui l'un des piliers, se trouve confronté à la volonté du gouvernement de lui imposer de se soumettre aux plans du capitalisme…

La mise sur la place publique de questions internes relevant du fonctionnement de notre Confédération, n'est pas conforme au règlement de ces questions. Si des fautes graves de fonctionnement sont avérées, elles appellent des décisions internes relevant uniquement de nos instances et de nos statuts.

Pour sa part, l'Union Départementale des syndicats CGTFO des Côtes d'Armor renouvelle sa confiance aux instances confédérales élues lors du dernier congrès à Lille, et à son secrétaire général, Pascal Pavageau, mais plus que tout au mandat confié :

« RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR »

Nous ne nous en laisserons pas détourner. Nous n'accepterons pas qu'au motif de condamner une méthode que tous réprouvent, l'orientation adoptée au Congrès de Lille soit remise en cause. Nous ne ferons pas front commun avec les fossoyeurs du Code du travail et tous ceux qui voudraient maintenant que la CGTFO reste simple spectatrice devant l'entreprise de liquidation menée contre le statut général de la Fonction publique, les retraites, la Sécurité Sociale et le droit du travail.

La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat et tous ceux qui ont résolument choisi de mener ce combat savent que rien ne leur sera épargné. La bourgeoisie ne cherche pas à salir ceux qu'elle rétribue généreusement, elle ne frappe que ceux qui refusent la laisse. Nous avons décidé de résister, revendiquer pour conquérir et personne ne nous en empêchera ».

Adopté à l'unanimité, le 16 octobre 2018.

Intervention de FO, lors de la mobilisation du 9 octobre à Saint-Brieuc

par Éric LE COURTOIS
Secrétaire Général de U.D. FO 22

Camarades, il est l'heure de défendre la classe ouvrière, n'acceptons pas d'être les choses de Jupiter. Nous ne sommes pas et ne serons jamais les prestataires d'un président qui se prend pour le chef d'entreprise d'une start up nation. Oui camarades, nous sommes là pour dire à tous que nous sommes profondément attachés à notre sécurité sociale et à nos services publics et que nous n'accepterons pas de nous faire spolier soixante-dix ans de protection sociale.

Très récemment au Palais de l'Elysée, dans le cadre de la journée sur le patrimoine, le Président Macron qui y tenait réception publique a, dans son style présidentiel, entonné un air aberrant et médiatiquement choisi, genre « café du commerce ». Il n'y a rien de plaisant dans les petites phrases du sinistre sir. Il explique qu'il suffit de traverser la rue pour trouver du boulot ! A condition, et il y en a une, est d'accepter le taff proposé et cela quel que soit ses études et sa formation et accepter les conditions horaires et de salaires de ce qui se nomme les « bullshit job » soit littéralement en français des boulots de merde ou maintenant les emplois à la con de Ma… !

Cette nouvelle petite phrase du président des riches n'est pas seulement confondante de mépris et de méconnaissance totale de la vraie vie, mais l'expression de sa vision du « nouveau monde » : chacun est responsable de sa situation. Les chômeurs sont responsables des plans de licenciements ; les salariés sont responsables des erreurs stratégiques ou de gestion de leurs dirigeants, les anciens responsables de trouver des solutions à leurs problèmes.

Depuis plus d'un an, la Macronneuse attaque systématiquement et méthodiquement nos droits collectif. Ce Gouvernement poursuit et amplifie les contre réformes des gouvernements successifs avec pour objectif final de nous faire tous basculer, travailleurs, jeunes, retraités, privés d'emploi, dans un monde où nous n'aurions plus aucun droit, où nous ne relèverions plus au final que de la seule charité dispensée par les pleureuses et les dames patronnesses de tous horizons !

Quel mépris ! Quelle insulte ! Quelle insupportable arrogance de la part de ceux là-même qui augmentent les prix, les taxes, les impôts, gavent de milliards un patronat jamais repu et qui, dans le même temps, baissent les salaires, les retraites, les minimas sociaux, les indemnités de toutes natures, qui ferment les hôpitaux, détruisent le code du travail, vident les caisses de notre Sécurité Sociale, repoussent l'âge de départ en retraite, excluent près de 40% de la jeunesse de toute poursuite d'études supérieures, détruisent l'Education Nationale, ses programmes et ses diplômes, encouragent la désindustrialisation, les licenciements, qui œuvrent à la dislocation de la République une et indivisible pour en finir avec l'égalité en droit et y substituer des territoires de non droit, prêts à s'affronter dans l'arène d' « une concurrence libre et non faussée », leur volonté est claire ; c'est celle de détruire les cadres collectifs protecteurs d'emploi tels que le statut général des fonctionnaires, les conventions collectives et le code du travail, volonté d'anéantissement de la Sécurité Sociale. Fragilisation de la négociation collective à tous les niveaux. Transformation du modèle de l'assurance chômage avec pour apogée l'individualisation de nos systèmes : de retraite, de formation, d'assurance chômage, et pour le comble, d'oser prétendre vouloir lutter contre une pauvreté qu'ils fabriquent et qu'ils entretiennent en accordant généreusement aux 9 millions de victimes de leur politique une aumône de … 62 centimes par jour sur 4 ans ! Voilà le montant qu'ils fixent pour le prix de nos vies !

Camarades tous ceux qui nous expliquaient doctement que la lutte des classes était remisée sur les étagères poussiéreuses de l'histoire et que le temps désormais du consensus, de la participation était arrivé n'avaient d'autre but que de nous faire rendre les armes quand nos adversaires de toujours se renforçaient. La seule chose que les seigneurs veulent bien que nous « concertions » ou « négocions », ce sont les termes de notre renoncement !

Mais aujourd'hui nous sommes là pour leur asséner à tous un message clair : « Nous ne négocions pas la régression sociale », parce que ce n'est pas notre mandat, parce que ce n'est pas là « défendre les intérêts matériels et moraux des salariés » ! A cela, au contraire nous opposons le combat pour la défense, la préservation et la reconquête de tous nos acquis sociaux et la satisfaction de nos légitimes revendications.

Le gouvernement et ses serviteurs iront jusqu'au bout, et ce serait une erreur grave de ne pas les en croire capables car mes camarades, c'est bien la guerre qu'ils nous déclarent. La guerre de leur classe contre la nôtre. Et c'est en ces termes, à ce niveau, que doit s'élever, s'organiser notre détermination, notre résistance. Dès lors, qui peut croire, aujourd'hui, face à la hauteur des attaques généralisées à l'ensemble des secteurs de la classe ouvrière, que la réplique appropriée pourrait se situer à un autre niveau que celui de l'unité des travailleurs du public et du privé, avec leurs organisations syndicales, dans la grève interprofessionnelle ?

Et qui, mes camarades, peut encore croire à l'efficacité des appels à une journée de mobilisation ? N'est-ce pas le blocage du pays qui doit partout être à l'ordre du jour dès aujourd'hui dans les assemblées de grévistes, dans les instances des syndicats à tous les niveaux ? N'est-ce pas la grève jusqu'à satisfaction qui « ira chercher ce président et son gouvernement », qui les feront plier et nous permettre d'obtenir :

- Augmentation immédiate des salaires, des minima sociaux et retraites ;
- Arrêt du C.I.C.E. ;
- Maintien des 42 régimes de retraites ;
- retour aux 37,5 annuités pour tous ;
- Abrogations de la C.S.G., de la loi H.P.S.T. *(Hôpital, Patients, Santé, Territoires)*, du P.P.C.R., des lois Travail et ordonnances Macron, de la loi NOTRe, de la réforme du collège, du lycée et du bac, des rythmes scolaires, du décret Hamon, de la loi O.R.E. (Orientation et Réussite des Étudiants)
- Annulation des 120.000 suppressions de postes de fonctionnaires annoncées ;
- Abandon de CAP 22 (...)

C'est la jungle, c'est l'individualisation totale. Nous revendiquons le maintien de la retraite par répartition, contre la retraite à point qui serait le travail sans fin. Nous revendiquons le maintien total de la Sécurité Sociale, on se soigne suivant nos besoins et on cotise suivant nos moyens.

Camarade la régression sociale ne se négocie pas, c'est unitairement qu'on la combat ! (*)

(*) retrouvez l'intégralité de l'intervention sur le site www.fo22.fr

Assemblée Générale des Syndicats le 7 septembre : « Le rapport de force, il n'y a que ça de vrai ! »

par Jean-Louis ABAUTRET
Représentant syndical Louisiane

A ceux qui nous vendent un nouveau monde, celui de la concertation, de la collaboration, avec les «partenaires sociaux» ou dits «corps intermédiaires» et qui tentent de masquer une réalité vérifiée maintes fois dans le passé, encore aujourd'hui et toujours demain.

Cette réalité, vieille comme le feu, c'est la lutte des classes et je le rappelle celle-ci est portée, non pas par des «partenaires sociaux» ou «corps intermédiaires», mais par les syndicats libres et indépendants

A Loudéac et à Millau dans l'Aveyron, dans l'entreprise Louisiane, cette réalité a encore été démontrée. Sous l'impulsion des syndicats FO représentatifs ou pas, qui sont mandatés pour négocier et défendre les intérêts moraux, physiques et financiers des salariés, comme ils l'ont fait pour le respect du temps de travail maximum conventionnel que la direction voulait dépasser au détriment de la santé des salariés, ou encore pour la rétrocession du manque à gagner des salariés sur leurs primes d'ancienneté ces trois dernières années.

Et c'est toujours sous l'impulsion des syndicats FO, qu'en cette fin de saison, les salariés ont répondu par la grève à la provocation tant sur la manière que sur la proposition de 0.5% d'augmentation de salaire et point barre de la direction, qui avait le toupet de justifier cette austérité en prétextant qu'il fallait mettre un terme aux «augmentations trop généreuses de ces dernières années». C'est donc après un ultimatum de deux jours, resté sans réponse, que les salariés se sont mis en grève à hauteur de 80% des effectifs. S'adonnant au Molki, à la pétanque, au tarot, à la belotte plutôt que de continuer à fabriquer des profits à une entreprise qui les méprise et se moque de leurs conditions de vie. Dans une ambiance festive, respectueuse de chaque individu pour ce qu'il est, ils ont construit l'unité d'action avec la conscience d'être à la fois tous uniques et en même temps tous égaux face à l'exploitation et au mépris. Durant 48 heures, profitant du soleil, s'adaptant à la pluie ils ont prouvés leur détermination et montré à la direction qu'ils ne se contenteraient pas des miettes et que sans un accord acceptable ils ne continueraient plus à faire tourner l'entreprise.

C'est grâce à leur mobilisation qu'un accord acceptable a été trouvé avec une augmentation générale de 2% et un assouplissement des règles pour la prise de jours en C.E.T. facilitant ainsi l'organisation de la vie des salariés.En ce mois de juin 2018, non seulement ils se sont battus pour des revendications légitimes mais en même temps m'ont rendu fier d'être leur représentant car, tant par leur nombre que par leur attitude, ils ont fait planer une atmosphère de 1936 pendant deux jours dans cette entreprise, dans le but de se faire respecter et de ne pas se laisser mettre à la marge du progrès et du développement de leur entreprise, pour laquelle chaque jour ils s'y rendent et y fabriquent des richesses que même leurs rêves ne peuvent imaginer.

Voila ce que le rapport de force amène aux salariés, car n'avons pas peur de le dire que seuls les salariés qui s'associent, en toute liberté et indépendance, obtiennent plus que les miettes que les patrons ou les gouvernements ne consentent à leur octroyer. Dans ma boîte l'unité d'action construite en juin n'a pas été si simple à faire, mais elle s'est faite grâce au militantisme de quelques salariés (3 en l'occurrence et FO qui plus est) qui ont organisé des A.G. régulières. Ces A.G. nous ont donné un mandat, et c'est fort de ce mandat qu'on a pu négocier et faire ce bras de fer avec la direction. Et cet accord acceptable, sans pour autant casser des briques, c'est à la suite des A.G., avec le mandat des salariés que nous l'avons signé.

Mais ce résumé de cette bataille locale, je ne le fais pas juste pour informer, ni même pour dire comment il faut faire. Ca, les militants que nous sommes, nous le savons déjà. Non je le fais car dans cette bataille ce sont les salariés qui se sont battus et c'est les salariés qui ont gagné. C'est cette force que nous devons informer, alerter et mobiliser sur les dangereuses réformes antisociales passées, présentes et futures. Si nous avions prêté attention aux élus maison ou aux salariés politisés (dans des partis ou des syndicats) qui nous disaient que « ça ne servait à rien de faire des A.G., de prendre mandat auprès de salariés qui ralent beaucoup mais ne feront jamais rien » et qui, par ces mots, se comportent exactement comme la plupart des syndicats de l'intersyndicale qui, sous couvert d'une unité d'appareil, nous détournent du principal et empêchent la construction de la seule unité qui compte et qui gagne, celle des salariés.

Je ne vous apprendrais rien en rappelant ici que seul un tiers des salariés sont syndiqués et c'est encore moins dans le privé. Bien sûr que ces chiffres ne sont pas bons pour nous ni même pour les autres syndicats mais d'un autre coté, ça prouve que la mobilisation d'ampleur que nous souhaitons tous ne se gagnera pas dans les appareils syndicaux mais bien lors d'AG dans la rue. Et c'est pour ça, je le dis, nos revendication sont légitimes, elles sont claires parce qu'a FO, elles viennent du terrain, elles viennent des A.G. de salariés elles viennent du congrès des syndicats de base de notre organisation.

Alors aujourd'hui, où le gouvernent a rendu le code du travail à l'expression de simple recommandation avec les lois et ordonnances travail. A l'heure où il met la formation initiale et professionnelle au service du patronat au détriment de l'émancipation des travailleurs, sans oublier les attaques incessantes sur l'assurance chômage. A la seconde où il est sur le point d'achever le plus grand rêve du patronat capitaliste en finissant de démonter notre plus grand bien, notre bien collectif, solidaire, égalitaire, qu'est la sécurité sociale tant du point de vue des retraites que de l'assurance maladie. 2.000 milliards voilà ce qu'ils nous volent sous prétexte de déficits, alors que l'an dernier le président de la CARSAT bretagne nous expliquait en C.P.P. que la branche A.T./M.P. était à l'équilibre grâce à son fonctionnement et par les barèmes qu'elle impose aux mauvais employeurs. Comme dans la branche A.T./M.P., si tous les exploiteurs payaient normalement leurs cotisations, nous les aurions ces 2.000 milliards et il n'existerait pas de déficit. Ce soit-disant déficit ils l'ont organisé pour nous voler. ***(suite page 5....)***

(... suite) C'est le plus grand braquage de l'histoire, il met les Mesrine, Spaggiari, Dellinger et Capone au rang de petits joueurs. Macron n'est pas le président des riches, il est le président des patrons. Disons le carrément, ça fait dix ans que le patronat est président et qu' il nomme leurs meilleurs voyous. Ca n'est plus des casseroles mais des marmites qu'ils traînent. Ils ne cumulent, peut être pas les mandats, mais les conflits d'intérêts. Pénicaud, Ferrand, Kohler sans parler de Benalla.

Alors comment négocier avec eux, comment peut on croire à une positive concertation avec ceux qui vendent notre Sécu, nos services publics garants de l'égalité de tous, ainsi que nos conquêtes arrachées au patronat par la grève, la lutte et malheureusement le sang. Se plaçant au dessus des lois républicaines, ils détruisent tout ce qui fait la république pour le bien des profits des capitalistes, les fameux premiers de cordée, en nous expliquant que c'est eux qui nous hisserons tous. Comme l'a dit notre secrétaire général «les premiers de cordée ont coupé la corde depuis longtemps» et chaque jours insultent notre intelligence.

Donc, contre ces voyous, je souhaiterai m'inspirer d'une phrase d'un célèbre voyou Al Capone qui disait «on arrive à un bien meilleur résultat avec un mot gentil et un revolver qu'avec le mot gentil tout seul». Remplaçons le mot gentil par revendication et le revolver par la grève et l'occupation de la rue. A chaque tentative d'intégration à leur politique, à chaque concertation ou sommet social, soyons à notre place, soyons dans la rue, soyons en grève même si nous sommes les seuls. C'est dans la rue qu'on fera des adhérents, c'est en montrant notre résistance qu'on fera des voix, parce que les salariés en ont marre, parce que nous en avons tous ras le bol de ces voleurs et ces menteurs.

Ce sont nos retraites, pas notre dette !
Ce sont nos services publics, pas notre déficit !
Ce sont notre sécu, pas notre trou !
Ce sont nos lois, pas les leurs !

Assemblée Générale des Syndicats le 7 septembre : « Rester soudés pour soutenir les camarades au combat »

par Danielle FAIRANT
Secrétaire générale FOCOM 22

Camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat FOCOM 22 La Poste Aujourd'hui, le groupe La Poste voit son résultat d'exploitation progresser pour le 1er semestre 2018.

La C.N.P., Caisse Nationale de Prévoyance, intègre le groupe fort de 240.000 employés maison mère et filiales.

Si il est possible de se réjouir de cette opération car elle permet de faire de La Banque Postale une vraie banque assurance et d'injecter du cash dans l'entreprise, il reste des inconnues : quid du personnel de la C.N.P., qui vend les produits et/où au sein de La Poste ?

Et comment ? Puisque les bureaux de poste ferment. Est-il envisagé de créer d'autres plates-formes téléphoniques ? Les conditions de travail vont-elles se dégrader un peu plus alors que le personnel du réseau (bureaux de poste) souffrent tous les jours cadres et employés confondus ?

Les facteurs ne sont pas en reste non plus dans le mépris dont la Direction accable le personnel. Mais le principal impact de l'intégration de la C.N.P. à La Poste est que l'État n'est plus l'actionnaire principal ce qui pourrait remettre en question le service public, cœur de mission de La Poste.

Lors de vos interventions, vous avez abordé différents sujets sur lesquels je souhaite m'exprimer. En ce qui concerne l'éducation nationale, nous avons un combat pour la sauvegarde du collège Beaufeuillage. Il s'agit de rester soudés pour soutenir les camarades dans leur légitime combat.

Le préfet de Région a reçu, cette semaine, une délégation composée de différents syndicats. Pour la CGT FO, il n'était pas question de cautionner la présentation d'un CAP 22 destructeur de 120.000 postes de fonctionnaires au national. Le texte, présenté en dehors de la destruction d'emplois, préconise de désengorger les Hôpitaux en favorisant la prise en charge médicale de nos anciens à domicile, de libérer des places de prison en favorisant le bracelet électronique qui coute 10 € par jour, pour les fins de petites peines, de favoriser la télémédecine, de supprimer toutes monnaies au profit du paiement par carte bancaire. Autant d'abandons de population qui doivent bénéficier de sollicitude.

Au sujet de la grève interprofessionnelle et intersyndicale du 09 octobre, Pascal Pavageau, notre secétaire confédéral, a rappellé qu'il n'est pas favorable à une grève saute mouton.

Nous approuvons, comme nous l'avons exprimé lors du congrés de Lille en avril de cette année. Lors de ce congrés qui s'est déroulé en plein conflit entre l'Etat et la S.N.C.F., nous avons rappellé la similitude entre les P.T.T. et les Chemins de Fer. Après l'E.P.I.C., ce sera la S.A. et l'ouverture à la privatisation totale. Et donc les tarifs inabordables pour les plus démunis d'entre nous.

Lors des prises de paroles, j'ai relevé plusieurs sujets et je propose que nous puissions réfléchir sur des sujets tels que l'intelligence artificielle et l'esclavagisme moderne.

Enfin, je conclurai par les élections professionnelles qui vont avoir lieu dans les services publics. Pour La Poste, elles se dérouleront du 03 au 06 décembre 2018.

Nous avons un grand avantage par rapport aux autres organisations syndicales: nos valeurs. Aujourd'hui, les salariés ont de plus en plus besoin de liberté, d'indépendance.

A nous de convaincre, quitte à rabacher, mais toujours avec la certitude de combattre pour l'Avenir.

Merci mes camarades.

Assemblée Générale des Syndicats le 7 septembre : « Pour FO, le service public est un bien commun »

par Marie-Bernadette LEBON
Secrétaire générale G.D. 22

Bonjour à tous, Marie-Bernadette Lebon, infirmière territoriale. Je souhaite vous parler du dossier explosif du CAP 22 ou plus précisément du Comité Action Publique 2022.

Le CAP 22 c'est la casse du siècle du service public des 3 versants. Il a été présenté le 13 octobre 2017 par le premier ministre Edouard PHILIPPE. Les mesures préconisées par le CAP 22 seront révélées au fur et à mesure des reformes avec une stratégie d'application progressive de ces dernières. Le gouvernement maintient sa méthode : travailler sur ses propositions, décider, publier le rapport après. Le CAP 22 pourrait comporter trois phases :

- Première phase : mise en place du CAP 22 avec une réduction des missions du secteur public tout en mettant l'accent sur le caractère inapproprié de sa gestion ;
- Deuxième phase : la réduction du périmètre du secteur public par privatisations. La contractualisation des emplois devient dominante dans de nombreux domaines du service public ;
- Troisième phase : la réduction du service public aux seules fonctions régaliennes de l'Etat dont les agents sont seuls à être placés dans une position statutaire. La généralisation des conventions collectives dans le reste des activités de service public.

L'objectif affiché par le gouvernement est d'aboutir à une économie d'une trentaine de milliards d'euros avec, au passage, la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires d'ici 2022. Au motif de réduire les dépenses publiques, des missions publiques risquent d'être détruites ainsi que le cadre statutaire des agents,accélérant ainsi le désengagement de l'Etat.

FORCE OUVRIERE condamne l'atteinte à la République et à toute la Nation.

Le programme vise à une complète transformation du service public. L'exécutif a confié au CAP 22 la charge de passer en revue les missions d'Etat, de ses opérateurs ainsi que les missions propres à la Sécurité Sociale et aux collectivités territoriales. La représentation du monde syndical au sein du comité d'étude du CAP 22 se limite à la présence d'une ancienne secrétaire nationale de la CFDT. Trois objectifs sont affichés par le gouvernement (accrochez vous bien !) :

1) Améliorer la qualité de service rendu à l'usager ;
2) Optimiser les conditions de travail pour les agents et assouplir le statut des fonctionnaires ;
3) Tout en réalisant une trentaine de milliards d'économie d'ici à 2022.

Après l'attaque du secteur privé, 22 propositions de réforme ont été dévoilées le 17 juillet dernier. Le gouvernement a décidé de s'attaquer aux services publics. Le rapport identifie 30 milliards d'économies possibles sur les dépenses publiques.

1) L'hôpital est ciblé : le rapport préconise le développement d'une offre de soins plus locale. Cette réforme permettrait une économie de 5 milliards ;
2) Il s'agit ensuite de faire la chasse aux niches fiscales et aux aides jugées inefficaces, en particulier les aides à la transition énergétique,et surtout le taux de TVA réduit dans le bâtiment et la restauration. En jeu 5 milliards d'économie également ;
3) Pôle Emploi est lui aussi prié de se réformer en s'ouvrant encore plus à la concurrence, et en se recentrant sur l'aide aux chômeurs les moins autonomes. Objectif : 350 millions d'économies. Développer l'emploi précaire, économiser ;
4) L'audiovisuel public, lui, pourrait être poussé à se focaliser sur le numérique, et à ne garder en hertzien que France 2 et France 3. A la clé : 400 millions d'euros d'économie.

Enfin, le rapport du CAP 22 incite à poursuivre la décentralisation, en transférant de nouvelles compétences aux collectivités locales (peut être le logement ou le ferrovière). 1 milliard d'euros d'économie possible.

Le sens des missions de services publics ne sont pas discutées. La question des moyens est uniquement vue sous l'angle des coûts pour rendre l'Etat, selon lui, plus efficace et plus économe. Ce qui intéresse, ce sont les mesures qui rapportent. Avec ces 22 nouvelles réformes, l'humain n'est pas au rendez-vous et c'est bien là le drame, là où seul compte le financier et le profit.

La résolution générale du XXIVème Congrès Confédéral FORCE OUVRIERE, en avril dernier, met en avant les attaques contre le service public, ses missions et ses personnels. *« En réduisant les moyens publics,en multipliant les suppressions de postes, en détruisant les services publics et en transférant des missions publiques au secteur privé..., afin de donner des gages aux marchés financiers. FORCE OUVRIERE demande que le champs des services publics soit maintenu dans ses missions actuelles ».*

Le programme Action Publique 2022 constitue une « attaque majeure contre les services publics, ses agents et contre les citoyens eux-mêmes. » La loi MAPTAM de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles, en accordant de nouvelles compétences, notamment économique, à la Région, a institué la création de structures intercommunales géantes avec comme conséquence la fusion des services locaux. La loi NOTRe (du 07 août 2015), Nouvelle Organisation Territoriale de la République, vient tracer une nouvelle carte administrative avec le passage de 22 à 13 régions.

Ces deux réformes successives éloignent bien évidemment l'usager des services publics avec l'inévitable abandon d'implantations locales. Dans sa résolution générale, le Congrès Confédéral FORCE OUVRIERE d'avril 2018 a rappelé que *« sous couvert de proximité, ces réformes visent au contraire à désengager l'Etat et conduisent à accroître les inégalités sociales et territoriales ».*

Pour FO, le service public n'est pas l'expression d'un coût, il est avant tout un bien commun. Ainsi, disloquer les services publics c'est attaquer la République, c'est prendre le risque d'affaiblir la Nation. Nous sommes bien loin des objectifs annoncés par le gouvernement, d'améliorer la qualité de service rendu à l'usager et d'optimiser les conditions de travail pour les agents.

Alors, je n'ai plus qu'une dernière chose à vous dire : **tous dans la rue le 9 octobre prochain avec force Ouvrière pour résister, revendiquer et reconquérir !**

Assemblée Générale des Syndicats le 7 septembre : « Le mot d'ordre : boycott de l'O.N.I. ! »

par Christine AUBÉRY
Secrétaire adjointe U.D. FO 22

Deux décrets, publiés au Journal officiel, en plein mois de juillet signent de nouvelles attaques contre les infirmiers, profession la plus réglementée exerçant en France. Le premier officialise l'inscription automatique des infirmiers à l'O.N.I. (Ordre National Infirmier). Le second entérine la naissance du métier d' « infirmier en pratique avancée ».

Pour rappel, Force Ouvrière s'oppose depuis l'origine (2006) à la mise en place de l'Ordre infirmier. Parce qu'il oblige les infirmiers à payer pour travailler, mais aussi parce que la profession est déjà réglementée, au premier rang desquelles le diplôme d'État, obligatoire pour exercer en tant qu'infirmier.

De plus, les infirmiers vont être mis sous observation quotidienne », sur toutes les questions suivantes ; exercice professionnel, formation, code de déontologie, sanctions disciplinaires, etc. Les infirmiers salariés, soumis au lien de subordination avec l'employeur, se voient donc appliquer une double surveillance. Double surveillance = double sanction ?? D'autant que les erreurs professionnelles sont inévitables : les suppressions d'emploi étant devenues une variable d'ajustement budgétaire.

Les infirmiers, qui vont être inscrits d'office au tableau de l'Ordre, vont recevoir de celui-ci des appels à cotisation. La profession doit démontrer sa force de contre-pouvoir **en boycottant l'appel à cotisation.**

Le deuxième décret, entérine la création d'un nouveau métier, celui d' « infirmier en pratique avancée », prévu par la loi Santé de 2016. A la frontière entre le médecin et l'infirmier, ces soignants aux compétences élargies seront formés à partir de ...maintenant. L'infirmier en pratique avancée sera formé dans un domaine de spécialité médicale et pourra participer à la prise en charge globale des patients. La création de cette nouvelle profession s'annonce comme une béquille à la pénurie médicale organisée. Ces infirmiers spécialisés seront moins rémunérés que les médecins et seront amenés à pratiquer des actes médicaux en en assumant l'entière responsabilité. Le but, c'est de faire des économies.

Le mot d'ordre de boycott de l'O.N.I. est plus que jamais d'actualité !

La régression sociale ne se négocie pas !! Elle se combat. Alors, combattons-là…

Assemblée Générale des Syndicats le 7 septembre : « Redonner confiance au monde du travail »

par Martial COLLET
Secrétaire adjoint U.D. FO 22

En cette rentrée, le gouvernement prétend «privilégier le travail». Privilégier le travail mais pas les travailleurs. Aux travailleurs, il fait les poches. Aux retraités, il fait les poches. Aux chômeurs, il veut réduire leurs droits.

Ne nous trompons pas ! Quand il annonce la fin de la fiscalisation des heures supplémentaires, comme sous Sarkozy, ce n'est pas une mesure qui permet plus de pouvoir d'achat pour tous les salariés. Pour cela, c'est l'augmentation générale des salaires qu'il faut revendiquer. Le reste, c'est de la poudre aux yeux. Revendiquer l'augmentation générale des salaires, c'est d'autant plus important avec la reprise de l'inflation.

Toute la politique du Gouvernement n'est en réalité qu'une suite d'attaques incessantes contre le monde du travail depuis un an et demi, au profit du patronat. Après le Code du travail, la réforme de la S.N.C.F., c'est l'avenir des retraites et celle de la Sécurité sociale qui est dans le viseur du Gouvernement.

Il y a urgence à combattre cette casse sociale. Le moyen de s'opposer à cette politique c'est de tout faire pour aboutir à une mobilisation générale des travailleurs et travailleuses du privé, et du public, au coude à coude.

La Confédération appelle avec d'autres syndicats à une journée de grève interprofessionnelle le 9 octobre. Certes une journée seule ne peut pas suffire à mettre un coup d'arrêt aux attaques de ceux qui gouvernent, mais cette journée peut-être le point de départ d'une contre-offensive du monde du travail.

C'est cela qu'il faut viser et toutes nos forces doivent se mobiliser pour que cette journée soit une réussite. Redonner confiance au monde du travail doit être l'objectif de l'action sociale dans cette rentrée.

Partenaire

FICEOS : Le recours à l'expertise des C.S.E.

Depuis les lois Auroux de 1982, les C.E. ont la possibilité de se faire assister par un expert-comptable. Cette prérogative est maintenue par les ordonnances du 22 septembre 2017 ; néanmoins, les ordonnances en modifient le contour :

- Le C.S.E. peut se faire assister par un expert-comptable, financé à 100% par l'employeur, dans le cadre de seulement 3 consultations : la situation économique et financière de l'entreprise (art. L. 2315-88), la politique sociale, les conditions de travail et de l'emploi (art. L 2315-91) et le licenciement collectif pour motif économique d'au moins 10 salariés (art. L 2315-92) ;
- Le C.S.E. peut se faire assister d'un expert, financé à 20% par le C.S.E., dans le cadre de la consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise (art. L. 2315-87) ;
- Pour toutes les autres missions (concentrations, droit d'alerte, O.P.A.), le C.S.E. peut se faire assister d'un expert-comptable, financé à 80% par l'employeur.

Rappelons que le nouveau code de travail laisse un champ large à la négociation et aux dispositions supplétives au détriment des dispositions d'ordre public. Ce qui laisse la liberté aux employeurs de moduler presque qu'à leur gré, le contenu, les modalités et la durée des consultations et recours à l'assistance de l'expert-comptable.

Sophie TISSERAND,
Expert comptable FICEOS.

Moblilisation des retraités le 18 octobre à Saint-Brieuc

par Patrick GAUTHIER
Secrétaire Général de l'U.D.R.

Les organisations de retraités des Côtes d'Armor, CGT, FO, FSU, Solidaires, FGR/FP, CFTC et LSR22, ont relayé l'appel des 9 octobre, à une journée nationale de mobilisation et ont appelé les retraités à manifester nombreux, pour combattre à nouveau les mesures de régression dont ils sont victimes le jeudi 18 octobre, Place des Droits de l'Homme à St Brieuc.

Les retraités des Côtes d'Armor constatent malheureusement que les plans du Gouvernement portent atteinte à notre système de santé, et détruisent le système des retraites. Avec les salariés, les actifs, les privés d'emplois, la jeunesse, ils étaient encore nombreux dans les cortèges du 9 octobre, pour exprimer leur colère devant les mesures prisent par ce gouvernement, qui réduisent de manière importante leur pouvoir d'achat, remettent en cause leur droit, et multiplient les perspectives négatives en matière de vieillissement, alors que de larges cadeaux sont faits aux plus riches, aux patrons et aux spéculateurs...

STOP A LA RÉGRESSION SOCIALE !

- Pour la suppression de la hausse de la C.S.G. dans le P.L.F.S.S. 2019 *(Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale)* ;
- Pour la revalorisation de toutes les pensions par la fin du gel, le rattrapage de toutes les pertes subies, le refus du 0,3% pour 2019-2020 ;
- Pour l'indexation des pensions sur les salaires et un minimum de pension au S.M.I.C. pour une carrière complète ;
- Pour le maintien des pensions de réversion, sans conditions de ressources ;
- Pour la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la sécu et l'ouverture d'un droit universel dans le cadre du service public ;
- Pour le retrait du projet Macron-Delevoye de démantèlement du système de retraite.

RETRAIT DU PROJET MACRON-DELEVOYE DE DESTRUCTION DE NOS RÉGIMES DE RETRAITE !
NON AUX ATTAQUES PORTÉES À NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ !
AUGMENTATION DES PENSIONS ET DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS !

Communique de presse du syndicat de l'Hôpital Yves le Foll de Saint-Brieuc :

par Sylvain TOUZÉ
Syndicat FO C.H. Yves Le Foll

Les métiers hospitaliers sont des métiers difficiles moralement et physiquement, mais aussi exigeant pour celui qui l'exerce et pour son entourage. Pour permettre aux patients et aux résidents de bénéficier d'une prise en soin de qualité et dans le respect de la dignité humaine, il est indispensable d'avoir un effectif suffisant, présent et disponible.

Diminuer le nombre de jours R.T.T. revient à supprimer des emplois (le projet est -7 à -12 jours ce qui implique autant de moins en personnel), être plus souvent présent au travail voire plus longtemps. Mais pourquoi plus longtemps me diriez-vous !? Parce que c'est comme cela que ça se passe au C.H.2.P. Quand le directeur diminue le nombre de jours R.T.T., il change aussi les organisations, instaure des horaires dits « coupure » (amplitude horaire de 10 heures 30) et les agents sont contraints le plus souvent de rester sur place car sinon cela oblige à faire 2 allers/retours pour se rendre au travail et 2 fois plus de frais d'où une perte de salaire. Et puis la vie de famille dans tout ça !

Ajoutons que moins de personnel c'est moins de possibilités pour être remplacé en cas d'absence non programmée ou pour se faire remplacer en cas de rendez-vous ou d'événements prévus, par exemple. En effet, les personnels en R.T.T. qui acceptaient de décaler ce jour, seront déjà au travail ou auront disparu du tableau des emplois et donc ne pourront plus être sollicités. C'est un vrai recul social qui se met en place.

Maintien des repos récupérateurs (R.T.T.), amélioration des conditions de travail, meilleure qualité de la prise en soin, articulation de la vie professionnelle et personnelle sans contrainte, sont autant de raisons pour lesquelles notre syndicat se bat et se battra. Pour cela, nous demandons le maintien des 20 R.T.T. et des emplois sur le site de Quintin avec une extension à tous les sites du C.H.2.P. (Créhen, Lamballe, La Méaugon, Langueux, Pléneuf-Val-André et Trégueux).

Élections H.L.M. 2018 du 15 novembre au 12 décembre : l'AFOC 22 a besoin de vous !

par Christian CANDILLON
Président de l'AFOC 22

Cher camarade, tu es adhérent à un syndicat Force Ouvrière et à ce titre, adhérent à l'AFOC. L'AFOC intervient dans deux domaines privilégiés :

- le droit des consommateurs d'une part ;
- et le droit des locataires d'autre part.

Comme le droit au travail et le droit aux soins, le droit au logement est pour l'AFOC, l'un des droits fondamentaux.

Pour cela, L'AFOC revendique :

- La limitation des loyers et des charges et l'encadrement des surloyers ;
- L'amélioration générale du cadre de vie des locataires : entretien systématique et amélioration des équipements collectifs, maintien de la présence des gardiens, aménagement des logements et des infrastructures pour les personnes âgées et les handicapés, accès facilité aux réseaux de transports collectifs ;
- L'agrandissement et la réhabilitation du parc locatif ;
- La redéfinition de la place du logement social dans les plans d'urbanisme.

Qui sommes-nous ?

Des militant.e.s qui agissent en toute indépendance pour la défense des consommateurs et des locataires. Dans le domaine du logement, l'AFOC siège en tant qu'association nationale de locataires représentative à la Commission Nationale de Concertation. Nos représentants AFOC siègent également dans les conseils d'administration et dans des commissions diverses (commissions d'usagers notamment).

Le poids du loyers et charges pèsent de plus en plus lourdement sur le budget des locataires. Depuis la fin du gel des loyers H.L.M., décrétée en 2001, les prix ne cessent de grimper. Le désengagement chronique de l'État et des Collectivités laisse un parc locatif H.L.M. vieillissant et sans entretien. C'est donc sur le locataire que pèse le poids de la facture. L'AFOC combat ces hausses incessantes de loyers et de charges

Dans le logement social, la lutte contre le réchauffement climatique se traduit par des projets de rénovation thermique. L'AFOC se bat pour que ces travaux soient totalement à la charge du bailleur et conduisent réellement à des diminutions de charges pour les locataires. L'AFOC se bat aussi pour la décence de tous les logements et pour la mise en place de réseaux de transports collectifs accessibles à tous.

Par ailleurs, le logement est un élément social fort. C'est partant de lui que tout être humain se construit et participe à la vie collective. L'AFOC lutte pour que soient améliorées les conditions de vie des locataires et assurés la sécurité du logement et le maintien des équipements collectifs.

Pour mieux vous défendre, nous avons besoin de camarades pour siéger dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux ainsi que dans les commissions d'attribution de logements. Pour cela, il convient d'être locataire chez un Bailleur social du département (Terre et Baie habitat, Côtes d'Armor Habitat, Dinan Habitat, B.S.B. H.L.M., Guingamp Habitat pour ne citer qu'eux).

Nous t'invitons donc à nous contacter au **02.96.33.62.63** ou par mail à : afoc.22@orange.fr afin de te donner tous les éléments en vue de ta candidature pour les prochaines élections concernant le renouvellement des administrateurs dans le conseil d'administration du Bailleur social dont tu dépends. Si nous sommes suffisamment nombreux, l'AFOC pourra créer une Commission Départementale du Logement Social qui se réunira périodiquement à l'Union Départementale FO à Saint-Brieuc.

Merci pour ton engagement.
Le Bureau Départemental de l'AFOC.

Assemblée Générale des Syndicats le 7 septembre : « L'AFOC appartient à tous les adhérents de FO »

par Jean-Louis ABAUTRET
Membre du C.A. de l'AFOC 22

Bonjour à tous, je viens vous parler de l'AFOC 22. Une nouvelle équipe a été récemment élue avec un nouveau Président, Christian Candillon qui reprend le flambeau. Une nouvelle équipe pour un nouvel élan avec pour objectif de réussir les élections H.L.M. de décembre prochain.

L'AFOC 22 est l'Association FO des Consommateurs du département. Elle appartient à tous les adhérents de Force Ouvrière et a pour mission de défendre les consommateurs contres les escroqueries et mauvaises pratiques commerciales. Elle est souvent d'une grande aide pour régler tout litige. L'AFOC a également pour mission de défendre les locataires et se présente aux élections H.L.M. afin de siéger au Conseils d'Administration et ainsi remonter les revendications légitimes des locataires. Son siège se trouve à l'Union Départementale.

Aussi, n'hésitez pas à nous solliciter pour trouver toute aide ou renseignement et, pourquoi pas si vous êtes locataires, faire acte de candidature.

Conseil de la C.P.A.M. le 24 septembre : « L'un des enjeux majeurs est la qualité de service rendu aux assurés »

par Gwenola GAYET
Secrétaire Adjointe S.D.A.S. 22

Force Ouvrière s'oppose aux Contrats Pluriannuels de Gestion (C.P.G.), applications locales des Conventions d'Objectifs et de Gestion (C.O.G.), se traduisant par une destruction de l'emploi dans les caisses et une dégradation imposée de la qualité de service. Notre Confédération a fait remonter, au niveau de la caisse nationale comme de la Direction de la Sécurité sociale ou du ministère de la santé, les difficultés qu'engendrera la mise en oeuvre des C.P.G., tant pour les assurés que pour les personnels.

Un des sujets d'importance pour les mois à venir est une nouvelle transformation des Centres Techniques de l'Informatique (C.T.I.) par une redéfinition de leurs missions. Il s'agit d'un enjeu majeur, à la fois pour le fonctionnement des caisses compte tenu de la place croissante du numérique et pour l'intégration des régimes, notamment le R.S.I. Le rôle de contrôleur conféré par la loi aux conseillers trouve alors ici pleinement sa place.

Nous revendiquons, avec notre Confédération, la mise en place d'une commission « informatique » au sein du conseil de la C.P.A.M. 22, notamment pour suivre l'évolution et le bon fonctionnement des systèmes d'information, mais également pour pouvoir organiser des prises de contact entre conseils de C.P.A.M. et conseil du C.T.I. de rattachement, avec des conseillers informés et concernés par ce sujet.

L'un des enjeux majeurs est la qualité de service qui sera rendu aux assurés dans le contexte d'une poursuite de fermetures d'accueils physiques résultant d'un passage au tout numérique. Pour Force Ouvrière, le numérique doit être un service complémentaire, et non un substitut. L'Assurance maladie ne doit pas participer à la fracture numérique existante dans certains territoires – notamment dans ceux dits « zones blanches », sans couverture internet ou à couverture réduite – mais au contraire la résorber.

De ce point de vue, également, le déploiement de la télémédecine est à suivre avec attention car il pourrait constituer une aggravation des inégalités d'accès aux soins pour certains assurés. Pour FO, l'Assurance maladie doit s'adresser à tous ses a surés et leur garantir un égal accès aux droits et aux soins. La lutte contre les déserts médicaux passe avant tout par la suppression du numerus clausus ; la télémédecine n'étant qu'un placebo au problème de la démographie médicale.

Un exemple, les négociations conventionnelles en cours en lien avec l'objectif de « Reste à charge 0 » laissent la place à la prise en charge complémentaire pour atteindre ce soi-disant R.A.C. 0. Pour Force Ouvrière, la couverture complémentaire est constitutive du reste à charge ! Pour tenir leurs équilibres financiers, les complémentaires auront sûrement à augmenter leurs tarifs, et elles ne peuvent afficher les mêmes coûts de gestion que l'Assurance maladie. Il est impératif au contraire de parachever la construction de l'Assurance maladie en visant une prise en charge à 100% par elle seule.

L'autre exemple d'importance majeure, c'est la remise en cause de l'hôpital public, dont les dysfonctionnements d'aujourd'hui résultent de l'asphyxie financière organisée depuis des années. Force Ouvrière réaffirme son attachement au service public hospitalier, et considère qu'il ne s'agit pas d'un service à but lucratif qui peut être confié à d'autres acteurs. Les établissements de l'Assurance maladie ont également toute leur place dans le paysage de l'offre de soins par leurs spécificités et expertises acquises sur de nombreuses années.

Pour Force Ouvrière, il est impératif de restaurer les principes qui ont fondé la Sécurité Sociale et ont garanti son bon fonctionnement pendant plus de 70 ans : restaurer un véritable paritarisme, redonner à chaque organisme toutes ses prérogatives, maintenir un service de proximité, cesser la logique de gestion par l'austérité notamment en procédant aux recrutements nécessaires et en apportant des moyens à hauteur des enjeux de l'Action Sanitaire et Sociale.

Le retour à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale est justement l'occasion de réaffecter plus de moyens aux organismes.

Conseil de la C.P.A.M. le 24 septembre : «Agir Ensemble 2022», quel beau titre !

par Christine AUBÉRY
Membre du S.D.A.S. 22

Notre organisation s'interroge sur le concept « Ensemble » de ce document unique, alors que tous les partenaires institutionnels, professionnels de la santé sont énumérés, seul le Conseil, tant national que local, est totalement absent, nié dans son rôle primordial, comme si il n'existait pas.

C'est un affront, qui signifie que les assurés sociaux n'ont plus à s'exprimer au travers de leurs représentants, pour orienter les décisions des directions, à tous les échelons : sur la politique de gestion du risque et de communication à l'égard des publics, et les objectifs pour améliorer la qualité des services rendus à ceux-ci. C'est pourtant là la prérogative des Conseils établie par la loi.

Pour nous, conseillers de la C.P.A.M. 22 mandatés par Force-Ouvrière, nous mettons en parallèle cette attitude avec la décision de la C.A.S.S. *(CAisse de la Sécurité Sociale)* du 11 septembre, d'accepter la baisse de la dotation de près de 40 % et de prendre les mesures drastiques immédiatement qui vont pénaliser les plus démunies des assurés sociaux du département des Côtes d'Armor. Nous ne sommes que des conseillers, certes, mais nous avions la main sur les orientations de la C.A.S.S., et nous nous sommes auto-mutilés en acceptant cette baisse de dotation, sans résistance alors que tous les voyants sont au vert grâce à l'excédent budgétaire de 2017.

Pourquoi ce parallèle, parce que nous nous sommes pliés à une injonction provenant de la C.N.A.M., alors que nous avons un devoir de résistance afin de protéger notre sécurité sociale et les assurés sociaux.

Pourquoi vont-ils tous négocier sur l'assurance chômage, les syndicats ?

par Dominique KERN
Membre du S.N.FO.L.C. 22

Comme si c'était un parcours imposé ... Autre question, comment faudrait-il négocier et dans quelles conditions ? Est-ce que les conditions sont reunies pour négocier ? S'agit de négociations ou d'autre chose ?

Il est vrai que depuis 1945 l'assurance chômage a subit de nombreuses modifications pour toute une série de raisons, toutes liées au fait que le patronat a toujours voulu récupérer ce qu'il a ete obligé de concéder en 1945. Je relève deux principales concessions reprises, mais il y en a de multiples autres.

La première raison est que les caisses de chômage comme la Sécurité Sociale et les retraites étaient gérées à parité par les partenaires sociaux, dans des structures tri-parties jusque avant 1986, date où les caisses ont été reprises en main par l'État, qui a détruit le paritarisme et où ont été créées dans la foulée, à la fois le A.M.I. *(Accord Multilatéral sur l'Investissement)*, qui est devenu le A.S.A. *(Accord de Stabilisation et d'Association),* et l'on a pour se faire créer une taxe, la C.S.G., prélevée directement à la source (dont les retraites, les salaries, ont fait encore les frais ces derniers temps d'une très sérieuse augmentation de cette taxe, ce qui fait baisser les salaires et les pensions, les revenus de ces catégories).

Il est évident qu'on peut augmenter à l'infini, cette fameuse C.S.G., comme on peut augmenter a l'infini le prix du litre d'essence pour combler les « déficits publics », en pénalisant comme à chaque fois de plus en plus les actifs et ceux qui disposent encore d'un peu de revenus. Il est évident qu'il faut demander l'abrogation de la C.S.G.

Le deuxième exemple est que seul le patronat aujourd'hui est responsable du chômage de masse, puisque c'est lui qui l'organise, sous prétexte de réduire les deficits, aussi bien dans l'État que dans les entreprises, comme le refus de diminuer la part donnée aux actionnaires, qui est prioritaire aujourd'hui sur les salaires pour se faire. Pour eux, il n'y a plus qu'une variable d'ajustement : diminuer ou geler les salaires et les emplois.

Il est évident que l'euro a aussi comme conséquence pour faire baisser l'inflation, pour réduire les déficits a 3% , de jouer uniquement sur la masse salariale qui est devenue la seule variable d'ajustement de tout le système ! Donc réduire le personnel et en même temps, réduire la masse salariale. C'est ce qu'ils font en réduisant, détruisant même, le salaire différé, ce qui augmentera le chômage, obligera le chômeur a accepter des boulots de misère comme aux Etats-Unis ou en Angleterre, les fameux « boulots 0 heures » puisque qu'à part modifier les règles du chômage, ils sont aussi en train de détruire, supprimer, le salaire différé.

Donc discuter de l'aménagement d'une situation dont les syndicats ne sont absolument pas responsables, aura quelques soient les propositions qui seront faites, par les uns et les autres, de très lourdes conséquences, sur l'avenir du travail dans notre pays, sur l'indemnisation de tous ceux qui seront sans travail. Les syndicats n'ont pas à aménager, à accompagner, la pénurie organisée par le seul patronat, pour détruire le travail, en appauvrissant les salariés. Ils n'ont pas été construits pour accepter la destruction des emplois et le chômage de masse qui est la triste réalité d'aujourd'hui.

Prendre en charge, accepter une discussion sur ce sujet, avec le Gouvernement et avec le MEDEF c'est uniquement permettre au patronat et au Gouvernement de maintenir le statut quo, un peu plus longtemps, dans une période extrêmement difficile pour le pays, extrêmement difficile pour les salariés. C'est un piege qui est tendu au monde du travail, à l'ensemble du monde du travail, pour « désesperer Billancourt ». C'est prendre en charge pour le compte des capitalistes, une partie de la crise capitaliste qui s'est ouverte. Cela d'autant plus que Macron décide, totalement, arbitrairement de supprimer 3 milliards, de voler 3 milliards, dans cette caisse de chômage avant les negociations !

C'est aussi permettre de faire croire que la République n'est pas en train de s'effondrer sur ses bases, n'est pas entrée dans une crise constitutionnelle profonde. Donc les conditions ne sont pas réunies pour qu'une discussion constructive (comme on dit chez les diplomates) puisse avoir lieu pour que les salariés et les chômeurs y trouvent leur compte.

Il faut donc que ces discussions soient boycottées, par tous, le plus vite possible ! Il faut qu'à la base, dans tous les syndicats, il se prennent des positions allant dans ce sens !

Partenaire

MACIF
Essentiel pour moi

La Macif, créée en 1960, est devenue l'un des tous premiers groupes d'assurance français à l'activité diversifiée. (Assurance de biens et de personnes, épargne, finances). N'ayant pas d'actionnaires ni de capital à rémunérer, le pouvoir politique appartient à l'ensemble de ses sociétaires qui élisent plus de 2.000 délégués issus principalement des organisations syndicales.
Résolument ancré dans le secteur de l'économie sociale, le groupe Macif démontre qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité (Fonds de solidarité et d'action sociale, aide en cas de chômage…) et création de valeur sociale.
Le groupe Macif et FO ont une ambition commune, celle de la réussite partagée au service de l'Homme et de la transformation sociale. Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés.
Adhérents, militants FO: vous êtes protégés ! Depuis plus de 30 ans, la Macif et FO ont signé un accord qui permet aux militants et adhérents de bénéficier automatiquement :
• de garanties corporelles pour tout accident survenu dans le cadre de votre activité syndicale ;
• d'un service de protection juridique adapté qui permet de vous défendre lorsque vous êtes mis en cause par un tiers (autre que l'employeur) dans la cadre de votre vie professionnelle ;
• d'une assurance pour vous couvrir si votre responsabilité est mise en cause dans le cadre de votre activité de défenseur juridique des salariés.
Sur la protection des adhérents, besoin d'information, écrivez-nous => partenariat@macif.fr
FO a choisi de faire confiance à la Macif, pourquoi pas vous ?

Finances publiques : les contours d'un plan social

par Nicole BURLOT
Secrétaire Générale DGFiP 22

Le prélèvement à la source (P.A.S.) sera mis en application. Ainsi en a décidé Macron. FO D.G.Fi.P. *(Direction Générale des Finances Publiques)* s'est toujours opposé à sa mise en œuvre notamment en raison du risque de fusion de l'impôt sur le revenu et de la C.S.G., prélude à la fiscalisation-étatisation de la Sécurité Sociale.

Les annonces de Gérald Darmanin le 11 juillet dernier devant 600 hauts cadres du Ministère de l'Action et des Comptes Publics n'ont fait que confirmer ces craintes. Il a en effet annoncé « dans l'année et demie qui vient » la mise en place d'une agence unique du recouvrement, car « il faut opérer le rapprochement entre le recouvrement réalisé au sein de la sphère d'État et de la sphère sociale ».

En clair ce qui est recouvré par le prélèvement à la source sera mis en application. Ainsi en a décidé Macron. FO D.G.Fi.P. et la Douane d'une part, et les U.R.S.S.A.F. d'autre part le serait par cette agence. Dès lors l'État prendrait le contrôle de toutes les ressources de la Sécurité Sociale et rendrait effective la fusion de l'impôt sur le revenu et la C.S.G.

Ne nous y trompons pas, il s'agit là du véritable objectif de la mise en œuvre du prélèvement à la source. L'État ferait ainsi main basse sur le budget de la Sécurité Sociale. Il serait donc en mesure d'en détourner les fonds pour combler ses déficits et de moduler à la baisse le niveau des prestations.

En attendant les conséquences de la mise en œuvre du P.A.S. se font déjà ressentir dans les Centres des Finances Publiques submergés par une affluence record à l'accueil et par les appels téléphoniques. C'est pour lutter contre cette affluence que le prélèvement à la source sera mis en application.

Ainsi en a décidé Macron. FO D.G.Fi.P. envisage une mesure à l'opposée de nos idéaux de service public : la suppression de l'accueil sans rendez-vous ! En effet, faute de personnel suffisant, l'Administration n'est plus en mesure de recevoir tous les usagers.

Ce sont les conséquences du vaste plan social qu'a subi la D.G.Fi.P. depuis 2008 : soit 20.000 emplois supprimés en 10 ans. Et ça continue !!! 2130 nouvelles suppressions sont prévues pour 2019. Et des dizaines de milliers d'ici 2022 selon la Cour des Comptes ou le journal Les Echos. .

Même si les restructurations ne nous sont annoncées qu'au compte-goutte, il s'agit bien d'un dynamitage de nos missions et d'un plan de destruction de la FO D.G.Fi.P. Le Directeur des Finances Publiques des Côtes d'Armor reconnaît par exemple que « le schéma avec 8 E.P.C.I. *(Établissement Public de Coopération Intercommunale)*, donc 8 trésoreries, soit des fermetures de trésoreries dans les prochaines années sans que les salariés sachent lesquelles exactement;

La défense de la République, c'est la défense des services publics et des droits de ses agents. L'unité est indispensable pour le retrait de ce plan destructeur.

Défendre nos statuts pour défendre nos droits

par Mickael FERDINANDE
Secrétaire départemental SNFOLC 22

C'est ce que vous propose FO en votant pour ses listes aux élections professionnelles. « FO, le syndicat qui reste un syndicat », ce slogan déjà ancien résonne tout particulièrement en cette période, parce que rien n'est plus important pour les salariés que de pouvoir compter sur une organisation syndicale libre et indépendante qui défend leurs « seuls intérêts matériels et moraux ». Nous laissons à d'autres le sinistre rôle d'accompagnateurs des contre-réformes, l'histoire jugera...

Défendre les statuts, c'est défendre les droits existant et mener la reconquête de ceux perdus, c'est refuser la casse des cadres collectifs qui plonge les salariés vers une mise en concurrence et une baisse du coût du travail sans fin...

C'est ce qui a motivé les votes FO contre toutes les contre-réformes dans l'Éducation nationale qui ont, ces dernières années, dégradé nos conditions de travail et de rémunération.

Le décret Hamon de 2014 , supprimant les décrets de 50, c'est bien la porte ouverte aux 1607 heures annualisées et à une multitude de tâches que peut nous imposer l'administration grâce « aux missions liées » ; la réforme du collège, c'est bien l'affaiblissement des disciplines et la mise en place, par le biais des E.P.I. *(Enseignements Pratiques Interdisciplinaires)*, de l'autonomie des établissements ; la réforme Blanquer du lycée et Parcoursup, c'est bien la même logique avec en prime la fin du bac comme premier grade universitaire et donc la sélection des étudiants à l'entrée de l'université.

Le P.P.C.R., c'est bien un pas vers le salaire au mérite et la stagnation, voire la baisse pour beaucoup de la rémunération, c'est aussi l'allongement de la carrière, et donc l'acceptation des contre-réformes successives repoussant l'âge de départ à la retraite à 62 ans ! l'évaluation, avec la grille de compétences qui la fonde, c'est donner quitus à l'administration pour décider « qui est » ou « n'est plus » un « bon enseignant », avec toutes les conséquences que cela implique...

Alors, fallait-il, pour éviter de « toujours être contre » ou parce qu'il faut bien « faire des propositions et vivre avec son temps », accepter de voter oui ? Pour FO, les choses sont claires : « la régression ne se négocie pas, elle se combat ». En votant pour nos listes vous aurez la possibilité de mener à nos côtés ce combat.

Nous irons jusqu'au bout ! Grève interprofessionnelle le 9 octobre !

par Mickael FERDINANDE
Secrétaire départemental SNFOLC 22

Cette rentrée concentre une série d'attaques d'une ampleur jamais atteinte : il s'agit pour le gouvernement d'en finir avec tous les droits collectifs des salariés. Ces derniers sont non seulement jugés insupportables « financièrement » par un gouvernement laquais aux ordres du patronat, de l'Union Européenne et du F.M.I., mais aussi « insoutenables » par tous ceux qui, avec l'arrogance et le mépris qui caractérisent leur classe, estiment que c'est leur argent, « le pognon de dingue » qui financent, inefficacement en outre nous assènent-ils, les droits de la populace.

Il s'agit donc de responsabiliser les individus, d'instituer un nouveau pacte social fondé sur «la confiance», c'est-à-dire de priver la grande majorité des salariés/citoyens de leurs droits, et au passage de remettre en cause, «à marche forcée», la République, dont le premier fondement est justement l'égalité ….en droit !

C'est bien une formidable machine à exclure qui se met en marche : Parcoursup pour interdire à près de 40 % des lycéens l'accès aux études supérieures, le P.P.C.R. *(Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)* pour interdire à bon nombre de collègues l'accès à la hors-classe et encore d'avantage celui à la classe exceptionnelle, la réforme du lycée, de la voie professionnelle, de l'orientation, c'est la territorialisation de la République appliquée à l'Education nationale , et à l'ensemble de la fonction publique avec le rapport CAP22, la fusion des 42 régimes de retraites pour y substituer un régime universel à points, c'est le retour de «la retraite des morts», l'étatisation-privatisation de la sécu qui se prépare en en supprimant son financement par les cotisations sociales fusionnées avec l'impôt , ce serait la fin de l'hôpital public et le retour à la charité,…

Face à cette volonté d'individualisation, de mise en concurrence des individus, le SNFOLC 22 avec sa fédération et sa confédération, oppose son cadre d'organisation fondé sur l'unité des salariés autour de revendications communes.

C'est ce qu'il cherche à construire avec obstination dans le département, notamment en cette rentrée, en s'opposant à la fermeture du collège Beaufeuillage prévu en 2020, au licenciement de près de 175 collègues A.E.S.H. *(Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap)*, aux conditions de travail de plus en plus insupportables pour les collègues du fait des contre-réformes successives.

C'est dans cette perspective qu'il appelle les collègues à se réunir et à mettre en débat la question de la grève jusqu'à satisfaction en répondant à l'appel national FO-CGT-Solidaires-FSU à la grève interprofessionnelle du mardi 9 octobre.

C'est aussi dans le but de permettre à FO de conserver sa représentativité, et donc sa capacité à pouvoir continuer de défendre les droits des collègues à l'issue des élections professionnelles de décembre, que le SNFOLC 22 appelle largement les collègues à voter pour les listes FO.

Collèges

Non à la fermeture du collège Beaufeuillage ! Oui à des collèges de taille humaine !

Pour des raisons budgétaires, le Conseil Départemental veut fermer le collège Beaufeuillage de Hillion en 2020 avec pour conséquence de faire du collège d'Hillion et du collège Racine de très gros établissements pouvant accueillir jusqu'à 700 élèves.

Ce développement d'établissements ayant des effectifs plus élevés ainsi que les fermetures de classe et le refus des ouvertures nécessaires par la D.A.S.E.N. 22 *(Direction Académiques des Services de l'Éducation Nationale)* dégradent les conditions d'apprentissage des élèves et détériorent les conditions de travail des personnels.

Rassemblement devant le collège le 24 mai dernier pour dire «non» à la fermeture.

De plus ce projet va bouleverser radicalement les dispositifs mis en place à Racine et à Beaufeuillage (Dispositif de scolarisation, accueil en nombre d'élèves allophones, UPE2A - *Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants* -, etc ...). Enfin Racine et les écoles de son secteur perdent leurs moyens supplémentaires dûs à leur statut R.E.P. *(Réseau d'éducation prioritaire).*

Les personnels et les représentants parents du collège Beaufeuillage, les organisations syndicales CGT, FSU, FO, Solidaires et UNSA et les signataires de cette pétition s'opposent à ce projet et affirment que la qualité du service public de l'Education nationale exige que tous les collèges existants soient maintenus sur la commune de Saint-Brieuc.

Mickael FERDINANDE.

Réemploi de tous les E.V.S. ! Aucun E.V.S. au chômage !

par Stéphane MOTTIER
Secrétaire départemental SNUDI 22

A la toute fin de l'année scolaire dernière, de nombreux E.V.S. *(Employés de Vie Scolaire)* ont appris que leur contrat ne serait pas renouvelé. 325 contrats d'employés de vie scolaire ne sont pas reconduits à cette rentrée scolaire (passage de 608 E.V.S. à la rentrée 2017, à 283 à la rentrée 2018) dans les Côtes-d'Armor. Ces collègues assurent, dans leur très grande majorité, de l'accompagnement auprès d'enfants en situation de handicap. Leur service peut être complété par de l'aide à la direction d'école. Quelques uns ne font que de l'aide à la direction. Cette suppression de contrats aidés (droit privé) est loin d'être compensée par la création de contrats d'accompagnants d'enfant en situation de handicap (A.E.S.H., de droit public). Seuls sont créés 115 emplois temps plein d'A.E.S.H. qui permettent le réemploi de 150 personnes environ (emploi à temps partiel). Cela signifie donc que 175 collègues seraient renvoyés au chômage. Parfois à un an de la retraite. Parfois alors que les personnes sont elles-même handicapées. Les situations sont dramatiques.

A l'initiative du SNUDI-FO, une réunion des E.V.S. s'est tenue le 11 juillet. Une vingtaine d'E.V.S., enseignants et parents se sont rassemblés devant la Préfecture à 11 heures, soutenus par FO et la CGT (le SNUipp et l'U.N.S.A. ont refusé de s'associer, SUD-éducation n'était pas présent). Une délégation de 9 personnes a été reçue par le directeur de cabinet du Préfet et le chef de division du second degré de l'inspection académique : nous avons eu la promesse que chaque situation serait étudiée. Mais seule une personne a appris qu'elle basculait sous contrat A.E.S.H. pendant l'été, le SNUDI-FO 22 a donc convoqué une nouvelle réunion le 26 août avec conférence de presse. Les collègues réunis ont pris l'initiative d'appeler à un rassemblement le 5 septembre dernier devant la direction académique.

70 personnes, E.V.S., A.E.S.H., enseignants, parents et élus, se sont rassemblées devant la direction académique. La Direction académique a refusé de recevoir les nombreux EVS venus pour se faire entendre et demander une solution à leur situation dramatique, elle proposait qu'une délégation composée de 7 personnes soit reçue en audience. Les manifestants ont décidé à mains levées :

- d'une part du mandat donné à la délégation : revendiquer le réemploi de tous les EVS et la réception en audience de tous ceux qui individuellement en feraient la demande ;
- d'autre part de la délégation elle-même : 2 E.V.S. aide administrative (RQTH - *Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé* -, plus de 58 ans), 3 E.V.S. accompagnantes d'enfants (R.Q.T.H., plus de 58 ans, renvoi au chômage en 2017), 1 élu, 1 représentante du SNUDI-FO 22 (l'inspection a refusé la venue d'une directrice d'école perdant l'aide administrative, et d'une enseignante au prétexte du nombre).

La délégation a été reçue par M. Malenfant, secrétaire général de la D.S.D.E.N. *(Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)*, et Mme Kermoal, responsable du pôle accompagnement des élèves en situation de handicap. 60 élèves bénéficiant d'une notification d'accompagnement humain par la M.D.P.H. *(Maison Départementale des Personnes Handicapées)* restent à ce jour toujours dans l'attente de la nomination d'un accompagnant. Des réemplois sont donc en cours de décision tout en sachant que deux conditions sont exigées pour obtenir la bascule sous contrat A.E.S.H. de droit public : posséder le bac et avoir accompagné un enfant pendant au moins 9 mois.

Le SNUDI-FO 22 a annoncé qu'il organisait une nouvelle réunion prévue le 19 septembre dernier, pour mesurer la réalité des réemplois et discuter des initiatives en direction de la Préfecture et de la Préfecture de région puisque le Préfet de celle-ci a le pouvoir de prolonger les contrats aidés.

Nous invitons tous les collègues à poursuivre et amplifier la mobilisation :

- demander aux enseignants des écoles de prendre position pour le réemploi et de le faire remonter à la direction académique ainsi qu'aux syndicats,
- solliciter les élus (maires, députés, sénateurs...) afin qu'ils écrivent des courriers de soutien adressés à la directrice académique, au préfet ;
- faire signer des pétitions exigeant le non renvoi au chômage ;
- organiser des rassemblements à la sortie de l'école en faisant venir la presse ;
- demander audience à la direction académique…

Le SNUDI-FO 22 s'est engagé à alerter ses structures nationales, comme elle l'a fait avec son Union Départementale : l'UD FO 22 appelait au rassemblement. E.V.S., A.E.S.H., enseignants, parents, nous sommes tous concernés. Exigeons le réemploi de tous les E.V.S. ! Non au renvoi au chômage de 175 collègues ! Tous les élèves qui ont une notification M.D.P.H. doivent obtenir un accompagnant. Oui à un vrai statut de la fonction publique pour tous les accompagnants, un vrai salaire, une véritable formation, un vrai emploi !

Tour de France 2018 : FO au coeur de la course !

par Danielle FAIRANT
Secrétaire générale FOCOM 22

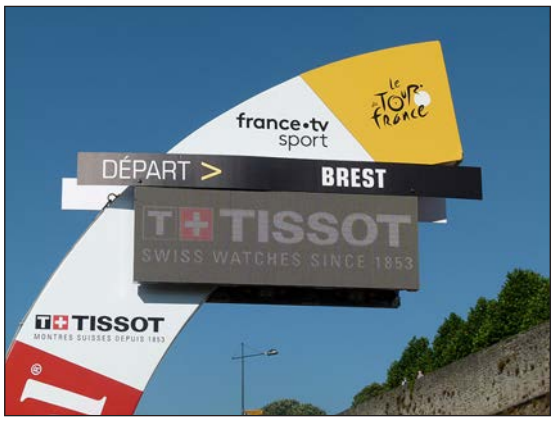

Lors de l'étape du Tour de France cycliste entre Brest et Mûr-de-Bretagne le 12 juillet dernier, j'ai eu la chance, avec un autre camarade passionné de cyclisme comme moi de vivre la course de l'intérieur.

Cette journée ne s'est pas faite sans gros travail et engagement. C'est bien en amont que nous avons préparé cette 6ème étape, plusieurs semaines avant l'évènement. l'Union Départementale du Finistère et celle des Côtes d'Armor ont coopéré pour organiser différentes actions et mettre en place tout un réseau pour que cette étape ne soit pas uniquement une fête, mais aussi pour porter haut le syndicat Force Ouvrière. Au sein de l'U.D. 22, nous avons constitué une équipe dédiée, en relation avec Raphaël Avrillon. Réunions, plannings, commande de FO Hebdo (le journal officiel de la Confédération Force Ouvrière), réflexions sur les actions à mener ou pas, organisation d'évenements.

Le stand FO au Village Départ de la 6ème étape entre Brest et Mûr-de-Bretagne

La semaine avant le passage du Tour et de son départ de Brest, nous sommes allés sur les marchés du département (Saint-Brieuc, Mûr-de-Bretagne, Loudéac) afin de distribuer quelques 3.000 FO Hebdo Spécial Tour de France ainsi que des flyers de l'A.F.O.C., notre association de la défense des consommateurs. Cela nous a permis, aprés avoir obtenu des places gratuites sur la voie publique à coté des marchés, d'interpeller la population et de discuter avec elle de nos valeurs, de notre fondement. Nous avons reçu un trés bon accueil, des demandes de conseils, une curiosité et des sourires bienveillants. Sans pour autant montrer une image trop sympa. Nous sommes aussi revendicatifs.

Nous avons organisé, de même, un déplacement sur Brest pour donner un coup de main aux camarades du Finistère qui tenaient un stand au village étape à Brest (Au passage, nous avons distribué énormément de FO Hebdo et établi de nombreux contacts). Nous avons également proposer d'organiser un pique-nique sur la route du Tour, à proximité de Rostrenen. Des camarades se sont postés le long de la route avec force banderolles FO.

Autour de son Secrétaire Général,l'Union Départementale FO des Côtes d'Armor était présente sur la route du Tour !

Mais ce qui est important, c'est la présence de FO dans la caravane du Tour Je n'avais jamais participé au Tour de l'intérieur. Cela m'a permis de voir des pesonnalités politiques que j'ai l'habitude de croiser dans mes combats pour le maintien du service postal. Cette présence de FO dans la caravane est visuelle, les goodies resteront dans les familles très longtemps. Car le Tour est populaire et familial, je l'ai constaté de mes yeux. Nous touchons des milliers de gens et démontrons notre modernité, nous sommes toujours là.

Bon mis à part ça, je suis fan de cyclisme, il est vrai. Cependant dans le vélo, tout est là : l'effort, les valeurs, la ténacité, la tactique, l'intelligence mais aussi l'adversité sous toutes ses formes qu'elle soit climatique, humaine ou géographique. Des hommes qui font réver d'autres hommes. En cela, notre présence n'est pas indispensable, elle est obligatoire.

Le tour de France ne passe pas tous les ans en Bretagne. A nous de prévoir, pour les futures étapes, les actions et animations qui véhiculeront l'image de la CGT-Force Ouvrière, proche des travailleurs et fière de ses valeurs de liberté et d'indépendance pour la défense de nos droits.

Les Unions Locales

Union Locale de Saint-Brieuc
5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc
Secrétaire : Patrick GAUTHIER
Secr. adjoint : Denis WINCKEL
Tel : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lannion
15, place des Patriotes - 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Secr. adjointe : Gwenola GAYET
Secr. adjointe : Carine WEBER
Tel : 02.96.46.52.40 - Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lamballe
48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe
Secrétaire : Jocelyne MARTIN
Secr. adjoint : Philippe SAVÉAN
Tel : 02.96.34.79.36
Mail : ulfolamballe@orange.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Dinan
Allée de la Fontaine des Eaux - 22100 Dinan
Secrétaire : Denis GOUPIL
Secr. adjoint : Karl HENNEQUIN
Tel : 02.96.39.65.07
Mail : fo22-ul-dinan@orange.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Loudéac
36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac
Secrétaire : Jean-Louis ABAUTRET
Secr. adjoint : Jean-Claude CALVEZ
Tel : 02.96.66.09.40
Mail : loudeac@fo22.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Guingamp
4, place du Murio - 22200 Guingamp
Secrétaire : Didier WALLERAND
Secr. adjoint : Samuel MONFORT
Tel : 06.03.20.16.73
Mail : guingamp@fo22.fr
Les 1er et 3ème mardis du mois

Union Locale de Paimpol
Secrétaire : Jean-Claude CADIOU
Secr. adjointe : Céline JASTRZEBSKI
Tel : 06.32.95.84.36
Mail : paimpol@fo22.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Agenda

Du 12 au 16 novembre à Saint-Brieuc
Stage «Découverte FO et Moyens d'Action du syndicat» à l'Union Départementale.

Jeudi 15 novembre à Saint-Brieuc
Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

Jeudi 20 décembre à Saint-Brieuc
Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

L'humeur de Patoche

INFOUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor.

Adresse: 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc
Téléphone: 02.96.33.62.63 - **Fax**. 02.96.33.22.63
Mail: contact@fo22.fr
Site internet: www.fo22.fr
Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS
Rédacteur en chef : Patrick GAUTHIER
Prix au numéro : 0,50€ - **Abonnement**: 1,50€
Abonnements: 02.96.33.62.63
Création et réalisation : Stéphane CARMENT
Illustrations : © U.D. FO 22
Impression : Imprimerie JACQ (Plérin - 22)
Commission paritaire : 0420 S 05 317
Dépôt légal : Octobre 2018
Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS, Jean-Louis ABAUTRET, Danielle FAIRANT, Marie-Bernadette LEBON, Christine AUBÉRY, Martial COLLET, Sophie TISSERAND, Patrick GAUTHIER, Sylvain TOUZÉ, Christian CANDILLON, Gwenola GAYET, Dominique KERN, Nicole BURLOT, Mickaël FERDINANDE, Stéphane MOTTIER.

La défense du consommateur : l'AFOC

Association de Consommateurs

Cher camarade, tu es adhérent à un syndicat Force Ouvrière et à ce titre, adhérent à l'*AFOC*. L'*AFOC* intervient dans deux domaines privilégiés : le droit des consommateurs d'une part et le droit des locataires d'autre part.

Comme le droit au travail et le droit aux soins, le droit au logement est pour l'*AFOC*, l'un des droits fondamentaux. Pour cela, L'*AFOC* revendique :

- La limitation des loyers et des charges et l'encadrement des surloyers ;
- L'amélioration générale du cadre de vie des locataires : entretien systématique et amélioration des équipements collectifs, maintien de la présence des gardiens, aménagement des logements et des infrastructures pour les personnes âgées et les handicapés, accès facilité aux réseaux de transports collectifs ;
- L'agrandissement et la réhabilitation du parc locatif ;
- La redéfinition de la place du logement social dans les plans d'urbanisme.

Permanences *AFOC*

A Saint-Brieuc, le mardi de 9h30 à 12h30. Les autres jours sur rendez-vous. Contacts : Christian CANDILLON - Chafik EL AOUGRI
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : afoc.22@orange.fr

A Lannion, le lundi, mardi et mercredi de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00. Avec ou sans rendez-vous. Contacts : Antoine GOUASDOUÉ et Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CGTFO.

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'homaux, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale.
Contacts : Paul VALADAS, Patrice LOISON et Martial COLLET.

Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à 12h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

Bulletin d'adhésion

Confédération Générale du Travail
FO 22
la force syndicale
Côtes d'Armor

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession / Entreprise : _____